

- Les fabricants canadiens profiteront de l'élimination accélérée des droits sur toute une gamme d'articles importés des États-Unis aux fins de fabrication au Canada.
- Les consommateurs profiteront aussi de l'élimination des droits de douane sur une gamme de biens de consommation comprenant les gants et les sacs de golf, les raquettes de badminton, les couvertures électriques, les établis portatifs et certaines pièces de motocyclette.